

PROTOCOLE SANITAIRE LYCEE PAUL CONSTANS actualisé au 3 mai 2021

Ces nouvelles mesures :

- complètent le PROTOCOLAIRE SANITAIRE mis en œuvre à la rentrée 2021, modifié le mardi 3 novembre 2020 et le 2 mars 2021
- elles intègrent les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus et notamment le contexte d'émergence de variants.
- Les mesures s'appliquent à dater de lundi 3 mai 2021 et valent jusqu'à la fin de l'année scolaire soit le 6 juillet 2021

Les modifications apportées par rapport au précédent protocole sont surlignées en bleu.

CADRE RETENU

- PRINCIPES GENERAUX

- **Mise en place d'une organisation simple** dans sa présentation qui puisse être comprise et appliquée facilement par l'ensemble des personnels et usagers.
- **Rôle essentiel des parents d'élèves** qui s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le proviseur. Cette règle s'applique également aux personnels
- **Les paramètres qui ont conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle continuité pédagogique applicable au 3 mai 2021 sont :**
 - Le cadre réglementaire fixé par le ministre de l'éducation nationale
 - La fermeture de classe au 1^{er} cas positif
 - La lutte contre le décrochage
 - La préparation aux examens
 - Les événements exceptionnels survenus au lycée
 - La situation sanitaire dans l'Allier
 - Les dates des examens, les périodes de formation en milieu professionnel et les stages en entreprise qui libèrent des cours.
- **En fonction de ces paramètres, une organisation a été retenue pour les 7 prochaines semaines (semaine 18 à 24) soit du 3 mai au 11 juin compte tenu de la semaine 19 (3 jours de classe) et de la semaine 21 (4 jours de cours)**

- REGLES APPLICABLES AU 3 MAI 2021

- **Distanciation physique d'au moins un mètre** partout où cela est possible. Cette distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe y compris pour les activités sportives.
- Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves
- **Application des gestes barrières partout et en tous lieux.**
- **Port du masque de catégorie 1 obligatoire dans les espaces clos, dans les espaces extérieurs et aux abords de l'établissement** pour les élèves, étudiants et les personnels (en présence des élèves, de leurs responsables légaux et de leurs collègues).
 - Les masques pour les élèves sont fournis par les parents.

- Pour les personnels, masques « grand public » à raison de 2 masques par jour de présence et masques FFP2 pour les personnels fragiles.
 - **Eviter tout brassage** entre élèves de classes ou de groupes différents
 - **Eviter les déplacements d'élèves**
 - **Aération de 15 minutes des locaux la plus fréquente possible et au minimum toutes les deux heures. Une aération de quelques minutes doit avoir lieu toutes les heures.**
 - **Activités d'EPS en milieu clos suspendues. Trois salles sont dédiées en cas de mauvais temps (foyer, ancienne salle d'études bâtiment C,)**
 - **Les réunions de plus de 6 personnes auront lieu :**
 - en présentiel-distanciel (6 personnes en présentiel et les autres en distanciel). Organisation retenue pour les conseils de classe de terminale et de seconde GT.
 - Uniquement en DISTANCIEL
- **ACCUEIL DES ELEVES PAR PÔLES**
- **Répartition des élèves et étudiants par PÔLES.** Chaque PÔLE correspond à un bâtiment ou à un étage.
 - Pôle SECONDE GT
 - Pôle 1ères et Terminales Générales
 - Pôle technologique MANAGEMENT et GESTION
 - Pôle technologique INDUSTRIEL et de LABORATOIRE
 - Pôle 3^{ème} PREPA METIERS et CAP
 - Pôle INDUSTRIEL (voie professionnelle : Technicien d'Usinage, Technicien chaudronnerie industrielle, Electricité et environnements connectés)
 - Pôle TERTIAIRE (voie professionnelle : Gestion Administration Logistique et Transports, Métiers Relations Clients)
- **NOUVELLE ORGANISATION PEDAGOGIQUE A DATER DU 3 MAI 2021 (voir tableau joint)**
- Les élèves restent en classe entière qu'ils soient en présentiel ou en distanciel
 - **Priorité aux classes à examens (terminales bacs pros, 2^{ème} année de CAP, 1ères générales, terminales générales et technologiques), aux classes d'enseignement supérieur (BTS CPGE), aux secondes GT, aux 3èmes prépa-métiers et aux 1ère année de CAP qui resteront en présentiel, à l'exception des terminales GT (mise à distance semaine du 3 au 7 mai 2021), des secondes GT (mise à distance semaine du 10 au 14 mai 2021), des premières générales (mise à distance semaine du 17 au 21 mai 2021).**
 - **Alternance une semaine sur deux (une semaine toute la classe est en présentiel, une semaine toute la classe est en distanciel) pour les 2ndes et 1ères professionnelles, pour les 1ères technologiques.**
- **ENTREE ET SORTIE DES ELEVES ET ETUDIANTS DANS L'ETABLISSEMENT :**
- LYCEE FERME AU PUBLIC.
 - 2 entrées GRETA et ENTREE PRINCIPALE surveillées de 7h30 à 8h05
 - Une borne de gel hydroalcoolique est installée en sortie de portique.
 - Fumeurs
 - Respect d'une distance de **deux mètres** entre personnes ayant posé le masque pour fumer ou vapoter avec une **limitation des regroupements à six personnes sur la voie publique.**
- **CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DE L'ETABLISSEMENT**
- Des **déplacements limités**
 - Des sens de circulation dans les bâtiments A B C D E Les élèves entrent « côté gendarmerie » et sortent « côté plateau sportif » (voir plan).

- **Interdiction de rester dans les couloirs hormis les déplacements intercours qui sont désormais réduits au strict minimum, chaque classe disposant d'une salle dédiée.**

- **SALLES D'ETUDES (mesure en cours de mise en œuvre)**
 - Les salles de classe seront désormais fermées à clé en dehors des cours et de la présence d'un enseignant, **l'utilisation des salles de classe hors temps scolaire étant strictement interdit**. Trois salles d'études surveillées du bâtiment T (près des nouveaux locaux de la vie scolaire) sont dédiées aux élèves.
 - La Maison de la Vie Lycéenne est réouverte avec un sens de circulation et un nombre de personnes restreint par classe selon un protocole sanitaire particulier. Enfin, le CDI reste ouvert et reste un lieu de travail et d'étude insuffisamment exploité par les élèves.
 - L'amphithéâtre et la salle Boucheret ne seront pas accessibles aux élèves et aux classes.

- **DEMI PENSION**
 - **Les élèves passent par classe et déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.**
 - Les horaires de passage et la chaîne à emprunter (chaîne 1 ou chaîne 2) sont indiqués dans les emplois du temps des élèves.
 - Chaque classe arrive selon l'horaire défini dans son emploi du temps et se positionne dans l'un des emplacements prévus pour l'attente de la classe.
 - Les passages seront régulés de façon à limiter les flux. Il y aura au maximum 2 classes dans les couloirs de conduite aux plateaux repas : la classe qui passe et celle, à distance d'au moins deux mètres, qui attend le signal pour se présenter à la borne.
 - **Lavage des mains à l'entrée du self**, désinfection des mains au gel hydro-alcoolique obligatoire avant et après la prise de plateau (protocole restauration Région), **deux élèves par table en diagonale**.
 - Les couverts seront présentés de manière individuelle, les pains seront individuels.
 - Respect impératif du sens de circulation matérialisé au sol.
 - Dépose des plateaux selon respect du marquage au sol.
 - Sorties selon le sens de circulation (réfectoire 1 et 2)
 - Nettoyage et désinfection **des tables du réfectoire** après chaque service **selon le protocole officiel, y compris en cas de COVID avéré.**

- **INTERNAT**
 - Distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.
 - Mise à disposition **de l'ensemble des salles du bâtiment B** pour les études surveillées du soir et le mercredi après-midi, afin de disposer de nombreuses salles équipées et d'éviter les brassages d'élèves.
 - **Répartition des élèves par classe.**
 - Deux services de restauration le soir
 - Utilisation des salles informatiques hors période « études surveillées ».

- **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SERVICE DE SCOLARITE, AU SERVICE D'INTENDANCE, A LA VIE SCOLAIRE**
 - Les élèves, étudiants, ou personnes extérieures ne viennent pas accompagnés. Les distances de sécurité sont respectées. Au-delà de 10 personnes qui attendent, repasser sur un autre créneau ou demander un rendez-vous.
 - Les psychologues de l'éducation nationale recevront sur rendez-vous.
 - La vie scolaire est fermée de 11h à 14h

- **Lavage des mains (vidéo jointe)**

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux.
- Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :
 - à l'arrivée dans l'école ou l'établissement
 - avant et après chaque repas
 - avant et après les récréations
 - avant et après être allé aux toilettes
 - le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le réapprovisionnement du savon liquide et des essuie-mains papier jetables dans les espaces sanitaires sera **REGULIER**.
- Du gel hydro-alcoolique sera disponible à l'entrée de chaque étage de chaque bâtiment, à l'accueil et à l'entrée de tous les services du lycée.

- **NETTOYAGE**

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- **Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées** par les élèves et les personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes) réalisé **plusieurs fois par jour**
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs ne sera autorisé que si les équipes d'entretien sont en mesure d'effectuer un nettoyage quotidien.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est soumise à une désinfection quotidienne.
- **Cas particulier des ateliers**
 - Nettoyage des outils communs par les élèves le soir (groupe qui s'en va) et le matin (autre groupe qui arrive)
 - Utilisation exclusive de produits virucides pour le nettoyage. Les élèves se frotteront les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée et les élèves porteront des gants.

PROCEDURE CONCERNANT UN ELEVE, ETUDIANT (e), ou PERSONNEL CONFIRME POSITIF

Au premier classe positif, la classe est fermée 7 jours et les cours passent en distanciel.

Le signaler immédiatement au chef d'établissement ou à défaut à l'infirmière du lycée en indiquant la liste des personnes avec lesquelles l'élève, l'étudiant ou le personnel a été en contact.

La personne positive doit alors respecter **un isolement strict de 10 jours pleins** à partir de la date de début des symptômes. Si à l'issue de cet isolement, la personne reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre.

Pour les cas confirmés asymptomatiques, l'isolement est compté à partir du jour du premier prélèvement positif pour une durée de 10 jours pleins également. En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-19, la période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes. La fin de l'isolement des cas symptomatiques et asymptomatiques n'est pas conditionnée à la réalisation d'un test de sortie d'isolement.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

- ELEVES, ETUDIANTS TESTES POSITIFS

- **Prévenir immédiatement le lycée**

- Courriel au secrétariat du direction du proviseur (0030026M@ac-clermont.fr) ou directement à une infirmière du lycée (Marion.Bonnet@ac-clermont.fr ou Maggy.Saire@ac-clermont.fr) en indiquant CAS POSITIF dans l'objet

- **Rester à domicile**

- ELEVES ou ETUDIANTS AYANT ETE EN CONTACT (sans masque) AVEC UNE PERSONNE TESTEE POSITIVE (élève, étudiant, parent, autre personne)

- **Prévenir immédiatement le lycée**

- Courriel au secrétariat du direction du proviseur (0030026M@ac-clermont.fr) ou directement à une infirmière du lycée (Marion.Bonnet@ac-clermont.fr ou Maggy.Saire@ac-clermont.fr) en indiquant CAS POSITIF dans l'objet

- **Contact à risque hors foyer**

- ***Isolement de 7 jours après le dernier contact. Un test antigénique devra être réalisé immédiatement. Le résultat négatif ne lèvera pas la mesure de quarantaine. La mesure de quarantaine prendra fin en cas de test négatif réalisé 7 jours après le dernier contact avec la personne testée positive et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.***

- **Contact à risque du foyer**

- la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (Tag ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

- **SI LE TEST EST NEGATIF**

- Les parents ou l'élève s'il est majeur, adressent une attestation sur l'honneur aux **infirmières du lycée** indiquant que l'élève a été testé NEGATIF. **Seule cette attestation permettra de reprendre les cours. En l'absence de cette attestation, l'éviction scolaire est maintenue jusqu'à sa production et pour une durée minimale de 14 jours.**

- **SI LE TEST EST POSITIF**

- L'élève ou l'étudiant est de nouveau isolé 7 jours

- ELEVES OU ETUDIANTS PRESENTANT DES SYMPTOMES

- L'élève masqué est accompagné par un élève masqué à la vie scolaire pour indiquer sa sortie de cours (l'élève passe en priorité : cas de force majeure) et se dirige toujours accompagné immédiatement vers l'infirmerie.
- L'élève est isolé immédiatement avec un masque à l'infirmerie qui applique le protocole (PJ)
- Les parents sont appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. Ils s'assurent de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Le suivi des cas contacts est mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage approfondi avec désinfection des locaux et des objets touchés dans les 48 heures précédentes

ATTENTION : les élèves ou étudiants identifiés comme présentant des symptômes ou comme CAS CONTACTS avec une personne testée positive, NE PRENNENT PAS les TRANSPORTS en COMMUN pour repartir chez eux.

COMMUNICATION ET SUIVI DU PROTOCOLE SANITAIRE

- Ce protocole sanitaire a été présenté au Conseil d'Administration du lycée du 27 avril 2021.
- Il sera transmis aux familles et l'ensemble des personnels **mercredi 28 avril 2021**.
- Il figurera sur le site et sur l'ENT du lycée.